

TRANSACTIONS

Immeubles à usage d'habitation

Locaux commerciaux et professionnels

Terrain à bâtir et investissements immobiliers

Pourcentage des honoraires sur le prix du bien hors honoraire pour la vente de votre bien immobilier depuis l'estimation de sa valeur vénale jusqu'à la signature de l'acte authentique devant notaire :

Jusqu'à 50 000 €	10 % (minimum 4 500 €)
De 50 001 € à 100 000 €	8,5 %
De 100 001 € à 150 000 €	8 %
De 150 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 350 000 €	6 %
Au-delà de 350 000 €	5,5 %

Honoraires à la charge du vendeur sauf exception stipulée sur le mandat

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires reste celui du mandat principal.

LOCATIONS

Honoraires locataire

Constitution du dossier

Visite du logement

Rédaction du bail :

8 € par m²

Etat des lieux :

3 € par m²

Honoraires bailleur

Identiques à ceux du locataire pour les prestations ci-dessus.

AUTRES SERVICES

Avis de valeur d'un bien :

150 €

Ce service est **GRATUIT** en cas de signature d'un mandat à la remise de l'avis de valeur, que ce mandat soit exclusif ou non.

En cas de signature ultérieure du mandat, dans un délai de 6 mois maximum après la remise de l'avis de valeur, ce montant sera remboursé.

Toute autre prestation payante

A charge et pour le service du vendeur, de l'acquéreur ou du bailleur devra faire l'objet d'un devis ou d'une notification acceptée par les parties.